

# SIAEP de SAINT-HUBERT

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2017**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Organigramme .....	4
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.5.	Nombre d'abonnés .....	4
1.6.	Fonctionnement de la production d'eau du SIAEP St Hubert .....	5
1.7.	Eaux brutes .....	5
1.7.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.8.	Eaux traitée.....	5
1.8.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016.....	5
1.8.2.	Production .....	6
1.8.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	6
1.8.4.	Autres volumes .....	7
1.8.5.	Volume consommé autorisé .....	7
1.9.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	8
2.1.	Modalités de tarification .....	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance .....	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	11
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	15
3.5.	Travaux sur le réseau d'eau potable .....	15
4.	Financement des investissements.....	16
4.1.	Montants financiers.....	16
4.2.	État de la dette du service .....	16
4.3.	Amortissements .....	16
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	16
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	17
5.2.	Nombre de factures impayées au 31/12/2016 .....	17
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	18

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP de SAINT-HUBERT
- Caractéristiques : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (Unité de traitement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (Réservoir)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi: L'ensemble du territoire des communes de CORNANT et ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non  
(Commission Consultative des Services Publics Locaux)
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : .....  Non  
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 01/10/2012  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

Le diagnostic du réseau d'eau potable et la réalisation d'un schéma directeur sont en cours, la phase 2 du diagnostic relative à l'expertise de la production et de la distribution (campagne de mesures) est terminée.  
(Délibération n°08/2016 du 05/04/2016 pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre à l'entreprise Premeshyd (PMH).

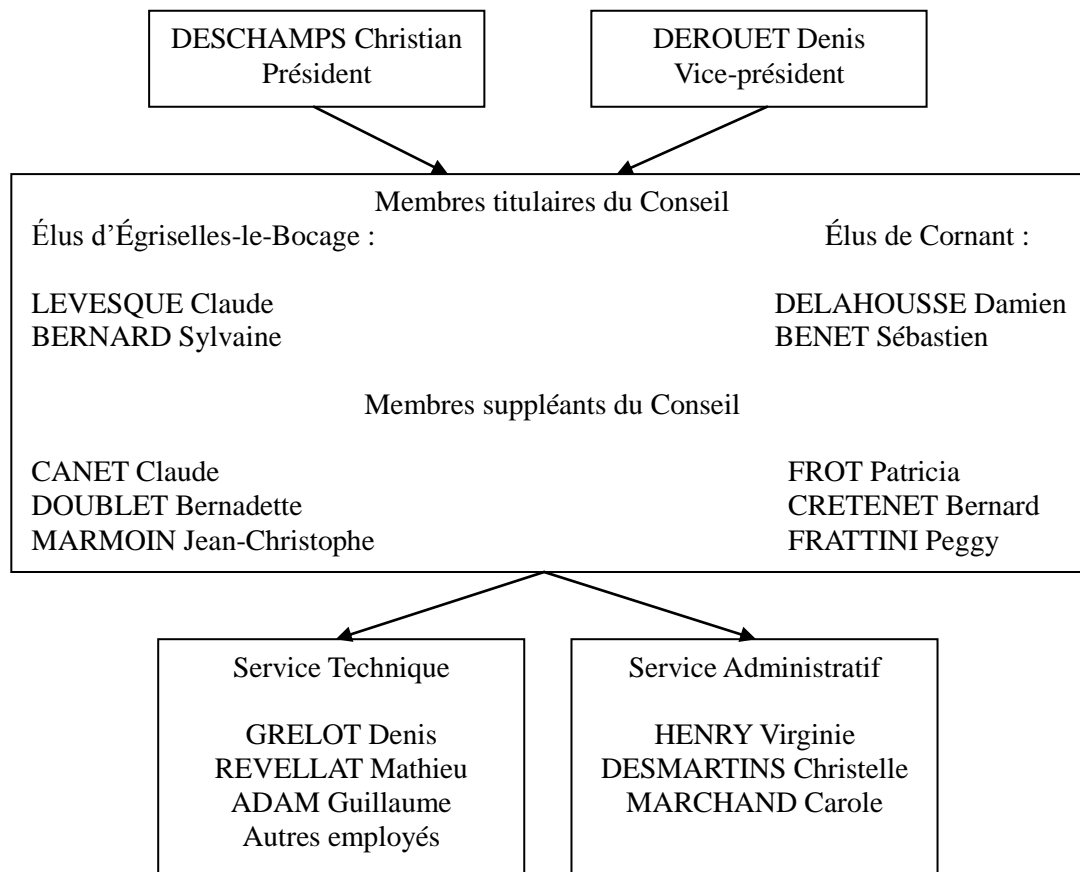
## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

\* Approbation en assemblée délibérante

### 1.3. Organigramme



### 1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ **1 704** habitants au 31/12/2017 (1 617 au 31/12/2016) (source INSEE).

### 1.5. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert environ **1059** abonnés au 31/12/2017 (environ 1 056 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

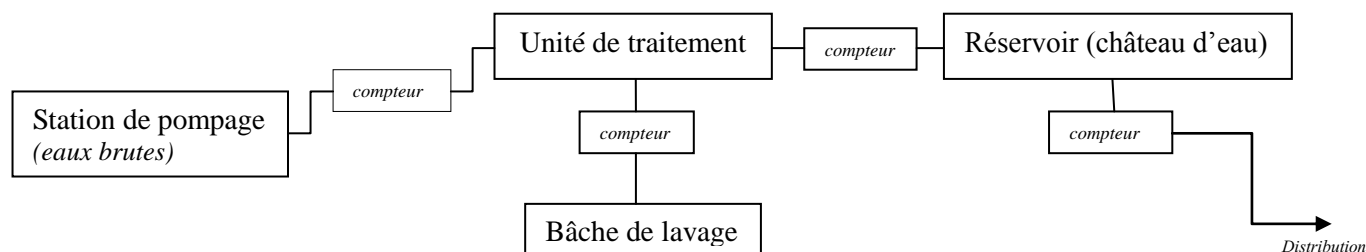
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
CORNANT	186	186	0	186	0%
EGRISSELLES-LE-BOCAGE	870	844	29	873	0,3%
<b>Total</b>	<b>1 056</b>	<b>1030</b>	<b>29</b>	<b>1059</b>	<b>0,3%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 18,58 abonnés/km au 31/12/2017 (18,53 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,61 habitants/abonné au 31/12/2017 (1,53 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 86,4 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2017. (73,86 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2016).

## 1.6. Fonctionnement de la production d'eau du SIAEP St Hubert



## 1.7. Eaux brutes

### 1.7.1 - Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 152 429 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2017 (122 170 pour l'exercice 2016).

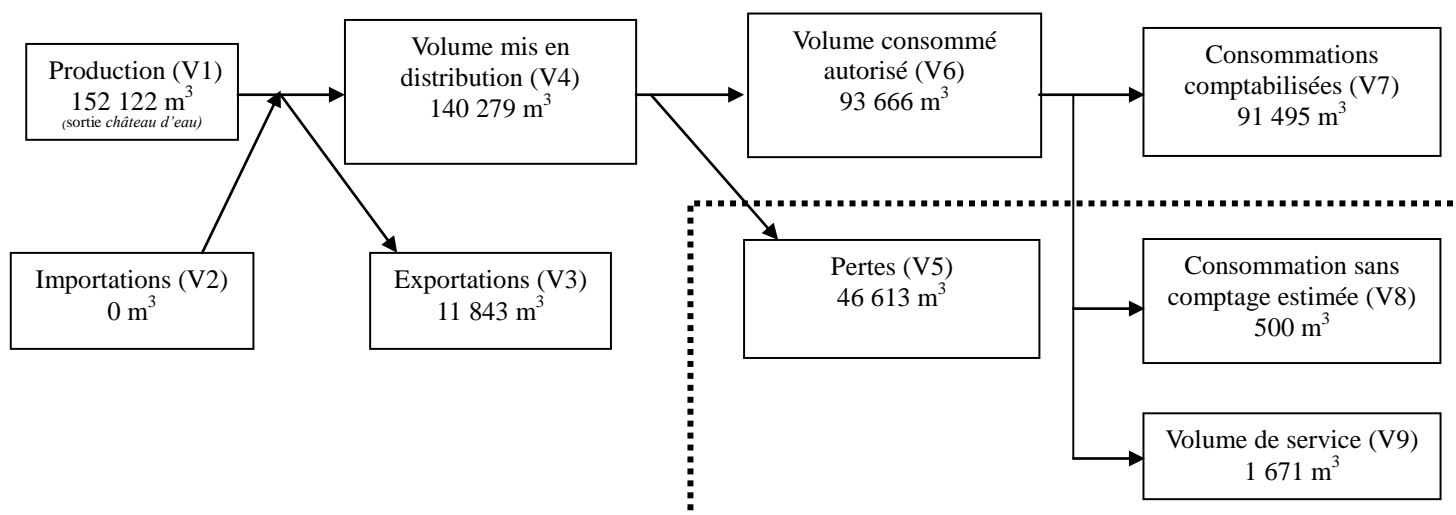
Le volume prélevé a été calculé à partir des relevés effectués à la station de pompage les 27/06/2016 et 19/06/2017.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Source St Hubert	Source souterraine	30m <sup>3</sup> /h	122 170	152 429	25%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.8. Eaux traitées

### 1.8.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



Le volume produit a été calculé à partir des relevés effectués à la sortie du château d'eau les 27/06/2016 et 19/06/2017.

### 1.8.2. Production



Nom de la station de traitement	Type de traitement
Unité de traitement Saint Hubert	Filtres à sable et charbons actifs

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

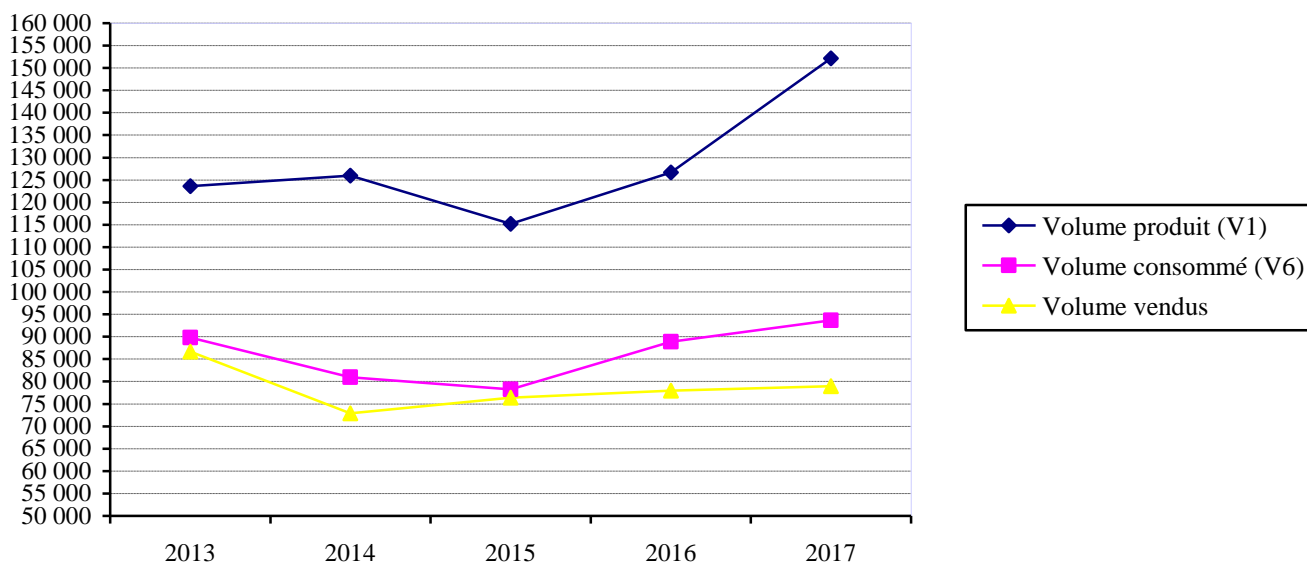
Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Source St Hubert	126 658	152 122	20,1%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>126 658</b>	<b>152 122</b>	<b>20,1%</b>	<b>80</b>

### 1.8.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	70 874	74 654	5,3%
Abonnés non domestiques	7 118	4 320	-39,3%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>77 992</b>	<b>78 974</b>	<b>1,2%</b>
Service Eau de la Commune de Piffonds <sup>(2)</sup>	1 090	11 843	986,5%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>1 090</b>	<b>11 843</b>	<b>986,5%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.  
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.8.4. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>0%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>751</b>	<b>1 671</b>	<b>122,5%</b>

#### 1.8.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>88 887</b>	<b>93 666</b>	<b>5,3%</b>

### 1.9. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **57** kilomètres au 31/12/2017 (57 au 31/12/2016).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 1 700 € au 01/01/2017  
1 700 € au 01/01/2018

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	52 €	52 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,98 €/m <sup>3</sup>	0,98 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 120 m <sup>3</sup>	0,98 €/m <sup>3</sup>	0,98 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	____ €/m <sup>3</sup>	____ €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,415 €/m <sup>3</sup>	0,42 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	____ €/m <sup>3</sup>	____ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

Délibération du 21/05/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant les tarifs du service d'eau potable, ainsi les tarifs n'ont pas évolué depuis 5 ans.



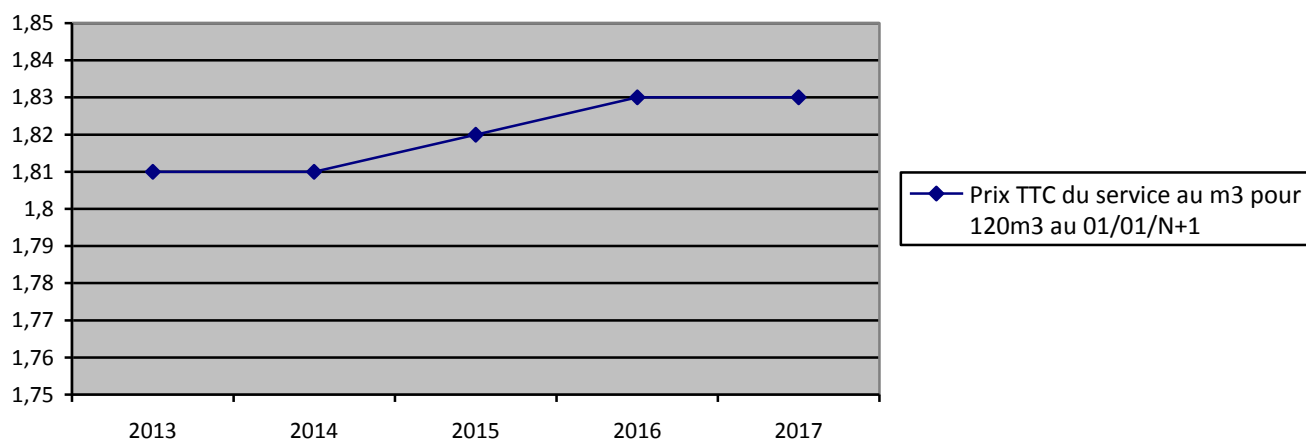
## 2.2 Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	52,00	52,00	0%
Part proportionnelle	117,60	117,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	169,60	169,60	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	—	—	—%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	49,80	50,40	1,2%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	—%
Autre : .....	—	—	—%
TVA	—	—	—%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	49,80	50,40	1,2%
<b>Total</b>	<b>219,40</b>	<b>220,00</b>	<b>0,2%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,83</b>	<b>1,83</b>	<b>0%</b>

Selon le rapport annuel 2015 du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (SIVOM) du Gâtinais en Bourgogne, dont la gestion du service public d'eau potable est confiée à l'entreprise VEOLIA, le prix TTC était de 3,10€/m<sup>3</sup> en 2014 et 3,11€/m<sup>3</sup> en 2015.



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

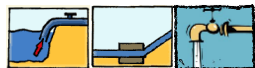
- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 78 974 m<sup>3</sup>/an (77 992 m<sup>3</sup>/an en 2016).

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>131 411,68</b>	<b>131 786,52</b>	<b>0,2%</b>
<i>dont abonnements</i>	54 434,64	54 392	<b>0%</b>
Recette de vente d'eau en gros ( <i>Vente commune de Piffonds</i> )		6 266,81	
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 533,12	0	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>130 878,56</b>	<b>138 053,33</b>	<b>5%</b>
Recettes liées aux travaux ( <i>branchement au réseau</i> )	5 100	6 800	<b>33%</b>
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>	<b>135 978,56</b>	<b>144 853,33</b>	<b>6%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : **137 053 €** (130 879 € au 31/12/2016).

**Explication :** La vente d'eau traitée en gros à la commune de Piffonds (exportation de 13 477m<sup>3</sup>) visible sur l'exercice 2017, comprend la consommation du 01/05/2016 au 30/06/2017.

# 3. Indicateurs de performance

## 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	4	0	4	0
Paramètres physico-chimiques	8	4	6	0

**Explication:** La station de traitement a été mise en service au printemps 2016. Les prélèvements non-conformes 2016 ont été réalisés avant cette mise en service.

## 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	12
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		70%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	90%	14
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>81</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution.

Le diagnostic du réseau d'eau potable et la réalisation d'un schéma directeur est en cours depuis juillet 2016.  
(Délibération n°08/2016 du 05/04/2016 pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre à l'entreprise Premeshyd (PMH)).

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

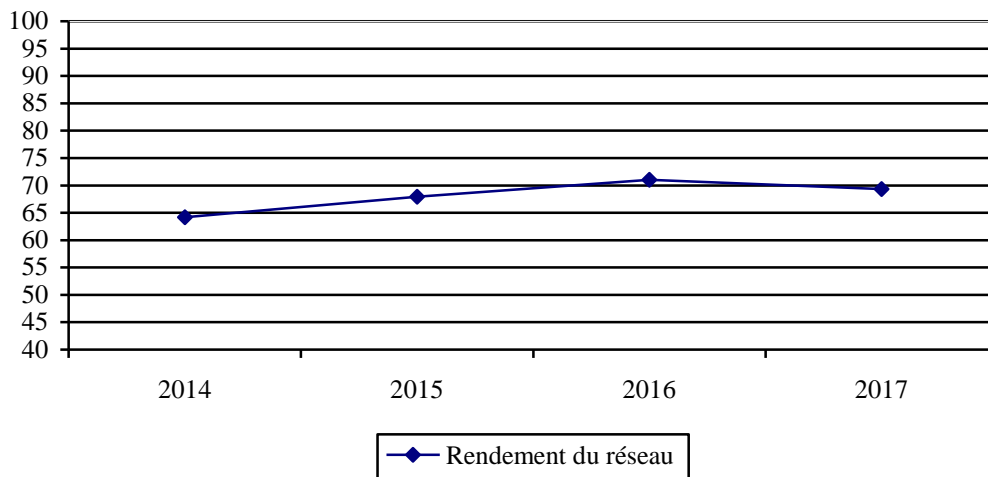
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	71,04 %	69,30 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	4,32	5,07
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	69,8 %	65,2 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,3 m<sup>3</sup>/j/km (1,8 en 2016).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 2,24 m<sup>3</sup>/j/km (1,8 en 2016).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2016).

### 3.5. Travaux sur le réseau d'eau potable



Travaux réalisés	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements au 31/12/2016	1056	1059
Nombre de nouveaux branchements réalisés en 2016 ( <i>compteur extérieur</i> )	5	4
Changements de compteurs réalisés en 2016	22	21
Compteurs placés en extérieur de propriété en 2016 ( <i>dont nouveaux branchements</i> )	4	13

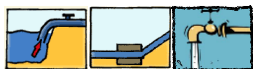
# 4. Financement des investissements

## 4.1. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	59 479	167 252,09
Montants des subventions reçues en €	69 683	165 965,39
Montants des contributions du budget général en €	0	0

## 4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	290 486,27	82 732,15
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	207 754,12
	en intérêts	3 773,96

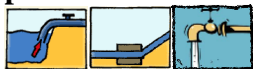
*Un prêt à court terme avait été contracté d'un montant de 200 000€ pour le FCTVA (Fond de compensation TVA) en attendant son remboursement.*

## 4.3. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 24 029,90 € (23 784,90 € en 2016).

## 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



- Réalisation d'un diagnostic du réseau d'eau potable depuis juillet 2016 (Phase 2 : Expertise de la production et de la distribution – Campagne de mesures terminée)
- Poursuite des changements des compteurs défectueux avec pose en limite de propriété (si possible techniquement) et avec pose d'antenne permettant la télé relève.
- Changement du transformateur électrique à la station de pompage en-cours.
- Collaboration avec la Chambre d'agriculture pour les actions à mener dans le milieu agricole



## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, (non appliqué par le SIAEP St Hubert)
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2017, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. (0,0014 €/m<sup>3</sup> soit 122,20€ en 2016).

### **5.2. Nombre de factures impayées au 31/12/2017**

<b>Exercices</b>	<b>Montants des impayés (en €)</b>
2013	1 126.28
2014	2 491.39
2015	9 526.30
2016	12 697.69

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 617	1 704
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	1,83	1,83
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	50%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	81	81
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71%	69,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,8	2,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,8	2,2
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0014	0